

NON-TITULAIRES MOUVEMENT 2014



Denis VILLAR
Carole USCHÉ



Armelle CHAGNAUD



Lionel HUBIN

Le mouvement est traditionnellement un moment particulier pour les non-titulaires car il détermine ni plus ni moins si nous allons avoir un poste à la rentrée 2014.

Pour réussir ce passage, il faut tout d'abord bien saisir les vœux sur internet et vérifier de façon scrupuleuse l'accusé de réception qui arrivera dans votre établissement dès le 11. Il vous appartient de respecter la procédure mise en place par le rectorat afin d'éviter des problèmes lors des affectations.

C'est pourquoi le SNES-FSU met à disposition ce 4 pages qui vous aidera dans cette démarche. N'oubliez pas de nous renvoyer la fiche de suivi accompagnée des pièces justificatives et surtout d'une copie de l'accusé de réception. Nous sommes bien sûr à votre écoute pour tous renseignements pendant cette période.

Nous devrions revenir cette année à une situation «normale» dans l'affectation des contractuels. Tout cela reste quand même à être confirmé par le rectorat.

Bon courage à tous,

vos commissaires paritaires FSU (SNES-SNEP-SNUEP)
Denis Villar, Armelle Chagnaud, Carole Usché, Lionel Hubin.

MOUVEMENT 2014

CALENDRIER MOUVEMENT 2014

- ▶ Ouverture serveur :
du lundi 24 mars 14h au lundi 07 avril minuit.
- ▶ Envoi des accusés de réception dans les établissements :
dès le mardi 8 avril
- ▶ Retour des accusés de réception :
au plus tard le lundi 05 mai (avec l'ensemble des pièces justificatives)
- ▶ CCPA barème :
le 04 juillet 2014
- ▶ CCPA mouvement :
jeudi 17 juillet pour les affectations des disciplines
professionnelles et d'orientation (liste susceptible d'être modifiée)

QUI PARTICIPE ?

Les contractuels et les vacataires justifiant d'une affectation dans l'académie de Bordeaux au cours de la période de référence suivante :

- ▶ Année scolaire 2011 / 2012 (année N-2)
- ▶ Année scolaire 2012 / 2013 (année N-1)
- ▶ Année scolaire 2013 / 2014 (année N)

QUAND ?

Le site est ouvert du 24 mars 14h au 7 avril minuit.

Jusqu'à la fermeture du serveur vous pouvez modifier / consulter vos vœux / modifier les adresses / annuler vos vœux :

NE PAS ATTENDRE LE DERNIER JOUR POUR SAISIR LES VOEUX !

COMMENT ?

- En se connectant sur le site : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>
- Puis saisir le NUMEN (vous pouvez l'obtenir auprès du secrétariat de votre établissement ou auprès du rectorat si vous êtes sans affectation).
- Saisir un mot de passe (6 caractères maximum)
- Visualiser l'ensemble des onglets pour vérifier si les informations données sont à jour.

MOUVEMENT 2014

SAISIR LES VOEUX

Plusieurs types de vœux sont possibles (max 6 vœux) :

- Commune (03 choix possibles)
- Zone géographique, ou groupe de communes (03 choix possibles)
- Département (03 choix possibles)
- Académique

ATTENTION : Le vœu académique n'est pas obligatoire ! Nous le déconseillons fortement aux collègues, sauf pour ceux qui sont sûrs de pouvoir bouger sur l'ensemble de notre très grande académie ! Le vœu établissement n'est pas possible.

CALCUL DU BARÈME

- Admissibilités à un concours enseignant : **10 points** par admissibilité
- Enfant de moins de 20 ans à la date du 31 août 2014 et enfant à naître (sous réserve d'un certificat médical attestant du début de grossesse au plus tard le 1er janvier 2014) : **5 points** par enfant
- CDI : Une bonification de **500 points** est attribuée aux bénéficiaires d'un CDI (*il s'agit bien des collègues ayant effectivement un CDI pas ceux qui vont en obtenir un à la rentrée 2014*)

Ancienneté :

- A : Année complète de service (contrat débutant entre le 01 septembre - 01 novembre et se terminant entre le 30 juin-31 août, soit 08 mois ou 240 jours) : **25 points**
- B : Toute année au cours de laquelle on peut justifier d'un service contractuel, quelle que soit la durée : **15 points**
- C : Pour l'exercice de vacations, dans la limite des contrats connus : **10 points** par année

ATTENTION :

- Aucun cumul n'est possible entre la situation A , B, C au cours d'une même année scolaire.

- Les points pour les enfants et les admissibilités ne sont validés qu'avec des pièces justificatives que vous devez joindre obligatoirement avec l'accusé de réception.

MOUVEMENT 2014

VALIDATION DES VOEUX :

Dès le **08 avril 2014** un accusé de réception arrivera dans l'établissement ou à votre domicile pour les collègues sans affectation :

Vous devez :

- ▶ Vérifier les informations et éventuellement les modifier à **l'encre rouge !**
- ▶ Dater et signer
- ▶ Joindre l'ensemble des pièces justificatives (situation familiale, décompte ancienneté, admissibilités..) remettre l'ensemble des pièces au secrétariat de votre établissement ou au rectorat pour les collègues sans affectation, avant impérativement le **05 mai 2014**

Les permanences NON-TITULAIRES sont assurées au SNES académique

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux

le mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h

Tél. 05 57 81 62 40

Courriel : s3bor@snes.edu

Twitter : [@SNESBordeaux](https://twitter.com/SNESBordeaux)

Le responsable du secteur non-titulaires : Denis VILLAR

Conception graphique : Stéphane Lestage
Impression : imprimerie Lestrade
Av Jean Zay - BP 20079 - 33151 Cenon cedex
Directeur de publication : Jean-Pascal Méral
CPPAP : 1014S07145
Supplément au bulletin
S3 Bordeaux - Bulletin Syndical N°195 de mars 2014

SOMMAIRE

Pages 1-4 : Mouvement 2014

Pages 5-6 : Fiche

Pages 7-8 : Bulletin d'adhésion